

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 7

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

syndical. En 1906, il comptait 1380 participants; en 1911, 6000. A noter qu'en 1904 les ouvriers des métiers formaient les 66,07 % du mouvement, ceux de l'industrie, les 28,07 %; en 1910, ces derniers en sont devenus les 52,70 %, les ouvriers des métiers tombant à 25,5 %. Dans l'agriculture, on constate aussi une certaine progression: de 0,09 à 2,05 %. Le mouvement est très actif. On compte, pour 1910, un total de 164 grèves, avec 8542 participants et 78,879 journées de grève. 97 grèves ont réussi, dont 37 partiellement seulement; 62 ont échoué.

L'Union des Syndicats et le Parti Social-démocrate, conformément aux vœux du Congrès international de Stuttgart, marchent *la main dans la main* dans la lutte contre l'oppression capitaliste et pour le Socialisme.



Faits divers.

Contre le sabotage en France.

Des députés, des financiers, des journalistes véreux comme Tandieu, du « Temps », peuvent impunément tromper le public, s'enrichir à millions, aux dépens de la collectivité, messieurs les tripoteurs sont impunis, ils sont même aux honneurs.

Quand il s'agit du simple ouvrier qui doit lutter âprement pour une minime amélioration de son salaire, tout de suite les gouvernants se montrent impitoyables

pour le moindre délit. En effet, le nouveau projet de loi tendant à la répression du sabotage s'exprime ainsi :

« Article premier. — Seront punis de l'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 50 à 1000 francs, quiconque, par quelque moyen que ce soit, aura volontairement détruit ou rendu indisponible, ou tenté de détruire des instruments ou autres objets dans le but d'empêcher ou d'entraver le fonctionnement d'un service public ou l'exploitation d'une industrie ou d'un commerce. Si le délit a été commis (ou la tentative) par un ouvrier ou employé du service public, de l'industrie ou de la maison de commerce, l'emprisonnement sera de 2 à 5 ans et l'amende de 200 à 2000 fr. Les peines portées au présent article seront applicables à ceux qui par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables auront provoqué les dits actes ou qui auront donné des instructions précises pour les commettre, alors même que les provocations ou instructions n'auraient pas été suivies d'effet.

Art. 2. — Il est inséré dans l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, entre le troisième et le quatrième paragraphe, un paragraphe ainsi conçu :

Ceux qui, par les mêmes moyens, auront directement provoqué les délits prévus par l'art. 443 du Code pénal, sans que cette provocation ait été suivie d'effet, seront punis des mêmes peines portées au dit article. »

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.

Union suisse des Fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le II^{me} trimestre 1911

Recettes			Dépenses		
	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
1. Solde au 1 ^{er} avril 1911	1519	87	1. Salaires du secrétaire et du personnel adjoint	1474	95
2. Cotisations des fédérations:			2. Indemnités pour séances aux membres du comité de l'Union syndicale	48	—
a) pour le I ^{er} trimestre 1911, de 12 fédérations pour 25,971 membres mascul. et 5557 membres féminins et ouvriers à domicile fr.2587.38			3. Subventions	961	38
b) pour le II ^{me} trimestre 1911, de 7 fédérations pour 20,852 membres masculins et 200 membres féminins. fr.1885.74	4473	12	4. Achat de livres et brochures, abonnements de journaux	154	82
3. Vente de brochures	288	90	5. Administration:		
4. Divers	13	50	a) Matériel de bureau et mobilier	681	55
			b) Frais de port et téléphone	58	92
			6. Imprimés (<i>Revue syndicale</i> exceptée)	224	10
			7. Délégations	264	05
			8. <i>Revue syndicale</i> , édition allemande, n ^{os} 1 et 2	474	73
			<i>Revue syndicale</i> , édition française, n ^{os} 1 et 2	314	50
			Total des dépenses	4657	—
			Solde à compte nouveau	1638	39
Total	6295	39	Total	6295	39

Berne, le 1^{er} juillet 1911.

Le caissier:
J. Degen.

Les vérificateurs:

J. Schlumpf. B. Staude. A. Brunner.